

Édito...

Avec 180 rassemblements dans toute la France et 500 000 manifestants, le 22 mars a été une réussite.

Dans la Marne, ce sont 2 500 manifestants qui ont battu le pavé pour dire stop à la politique d'austérité imposée par Macron et son gouvernement.

Si l'on peut être satisfait, force est de constater qu'il va falloir amplifier notre démarche de protestation dans les entreprises et les services pour contraindre le Medef et nos responsables politiques à changer de voie.

Les salariés avec ou sans emploi et les retraités ont en « ras le bol » d'entendre qu'ils seraient idiots au point de ne pas comprendre pourquoi les réformes voient le jour. Ce qui est certain c'est que sans lutte nous devons encore et toujours « se serrer la ceinture » alors que l'an dernier ce sont 43 milliards d'euros qui ont été partagés par les actionnaires de notre pays.

Nous exigeons un partage des richesses autrement pour augmenter notre pouvoir d'achat, améliorer notre protection sociale et garantir des droits pour toutes et tous...

Pour mobiliser encore plus nos collègues sur les lieux de travail, il faut débattre avec eux pour les convaincre de l'utilité de se battre dans cette période.

Les cheminots ont adopté une stratégie de lutte, d'autres champs professionnels peuvent le faire aussi, l'objectif est que le **19 avril prochain soit encore plus puissant que le 22 mars.**

N'hésitez pas à faire remonter à votre union locale et union départementale le plan de travail engagé.

Sabine DUMENIL
Secrétaire Générale



DÉPOSÉ LE 30 MARS 2018



Sommaire

- Page 1 : éditto
- Page 2 :
 - Riposte des retraité-e-s du 15 mars
 - Comment faire quand une entreprise va mal ?
- Page 3 :
 - Journée internationale de lutte des droits des femmes 2018
 - Avancement du plan de travail 2018
 - La formation syndicale, à quoi ça sert ?
- Page 4 :
 - Contribution UD Plan Régional de Santé
 - Info

Riposte des retraité-e-s du 15 mars



Près de 1 300 retraités se sont mobilisés sur le département de la Marne et plus de 200 000 sur le territoire, contre le sort qui leur est fait. L'augmentation de 25 % du taux de la Contribution Sociale Généralisée (CSG), se traduisant par une diminution nette de 1,8 % de nos pensions, fait déborder le vase. Le mouvement est lancé. Il s'inscrit dans une perspective printanière au parfum de lutte.

Pour le Président Macron et ses sbires du gouvernement et du parlement, la solidarité se traduit par la suppression de l'ISF et de l'augmentation de la CSG.

Au contraire, pour nous, la solidarité serait de prendre aux plus riches pour donner aux plus démunis. Cela éviterait l'augmentation de la CSG qui prive de pouvoir d'achat, en moyenne de 413 € par an pour des milliers de retraité-e-s, alors que dans le même temps, la suppression de l'ISF augmente les moyens financiers de Mme la Ministre du Travail de 62 000 €.

Dans la même logique, le pouvoir a fait croire qu'il suffisait de ponctionner les anciens pour aider la jeunesse à sortir de ses difficultés. Une entreprise de division et d'intimidation qui ne peut masquer la réalité. Les retraité-e-s ne veulent plus être les dindons de la farce, qu'on se le dise !

Dans l'action du 15 mars, n'oublions pas les actions des EHPAD dans le département qui étaient avec les retraités à Reims et ce jour, ils étaient présents pour exiger les moyens d'exercer leur métier dignement.

Comme par miracle, la presse habituellement cantonnée à relayer l'argumentation de l'Élysée n'a pu éviter ces sujets sensibles. La question de la solidarité entre les générations est devenue un sujet sensible qui remet en cause le martèlement honteux d'un pouvoir qui fustige les anciens « privilégiés » qui par millions n'arrivent pas à boucler leur fin de mois.

Le combat continu et d'autres actions, après celle du 22 mars avec les actifs cheminots, du service public, de l'énergie et du commerce, sont en prévisions.

Les anciens disent NON et NE LACHONS RIEN !

Jean- Claude BOULBEN
Secrétaire Général de l'USR CGT 51

Comment faire quand une entreprise va mal ?

Pour rappel, les Unions Locales et l'Union Départementale ont un rôle d'aide pour les syndicats et les élus CGT dans les entreprises.

Il arrive que la situation économique d'une entreprise soit préoccupante, voire catastrophique, au point de menacer les emplois.

Cela est accentuée avec la dernière loi travail puisque désormais on tient compte de la situation économique locale de l'entreprise même si elle appartient à un groupe qui dégage des taux de rentabilité positifs.

Pour faire face à cette menace de fermeture, nous devons travailler ensemble une démarche offensive (UD / UL / Syndicat) pour partager une stratégie visant à proposer des solutions alternatives. Nous devons garder notre industrie pour garantir les maintiens dans l'emploi, garantir aussi un développement économique dans la Marne pour aussi préserver les services publics.

L'UD est disponible pour les syndicats et les élus confrontés à de telles situations.

Journée internationale de lutte des droits des femmes 2018

Le 8 mars dernier, journée internationale de luttes pour les droits des femmes, une petite centaine de militant(e)s, actif(ve)s ou retraité(e)s, se sont réuni(e)s pour débattre des nécessités d'une société égalitaire.



grande difficulté à révéler les faits et les punir.

Nous avons pu discuter justement des moyens existant (IRP, formation des militants) et des plans d'actions qui peuvent être mis en place dans les entreprises

pour lutter contre ce phénomène grave.

En exposant les faits et les chiffres relatifs aux violences faites aux femmes, le constat est alarmant. A l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, dans leur propre foyer, partout dans le monde, y compris sur notre territoire, ce fléau, qui reste encore tabou, frappe encore bien trop de femmes. Des militantes ont pu faire part de leurs témoignages, de leurs luttes, face à des violences dont elles ont été témoins ou pire, victimes. Elles ont pu témoigner de la

Nous avons évoqué également la nécessité de se convaincre et de convaincre, en tant que militant(e), que chacune, chacun d'entre nous, doit œuvrer quotidiennement pour cette société égalitaire.

Béatrice LE PERRUN

Avancement du plan de travail 2018



Le plan de travail qui a été validé à l'unanimité lors de notre Comité Général du 13 février dernier commence à porter ses fruits.

279 salariés où nous avons distribué des tracts le 13 mars dernier.

Il ne faut pas se reposer sur nos lauriers mais continuer dans le renforcement de notre CGT pour stopper la politique de régression sociale voulue par le gouvernement et le Medef.

Alors, on ne lâche rien !!!!

Il a été pris à bras le corps par les camarades des Unions Locales en lien avec l'Union Départementale, ce qui nous a permis, à la date d'aujourd'hui, de nous implanter dans deux entreprises, l'une de 310 salariés, l'autre de 308 salariés. Nous sommes en attente de retour d'une entreprise de

Ghislain BRIDE

Secrétaire UD de la Vie Syndicale

La formation syndicale, à quoi ça sert ?



La formation syndicale est nécessaire aux syndiqué(e)s, aux militant(e)s, pour comprendre la société dans laquelle nous évoluons, son économie, celui de l'entreprise, les choix politiques, les rôles de chacun,...

l'adhésion syndicale et l'implication du plus grand nombre. Ainsi les syndicats se doivent de diriger leurs jeunes syndiqué(e)s, militant(e)s vers ces formations.

Accessible et dispensée tout au long de la vie syndicale, la formation doit permettre également, et selon son désir, d'assumer des responsabilités au sein de la CGT et mener au mieux les missions confiées.

Elle sert à acquérir les connaissances, les moyens d'action à la construction d'une économie de progrès social, dans un environnement qui évolue rapidement, se complexifie.

La formation est un enrichissement personnel, une acquisition de connaissances, un partage de savoirs.

Toutefois, ce progrès social ne peut s'acquérir sans

Béatrice LE PERRUN

Secrétaire UD Marne, Responsable à la formation

Contribution UD sur le Plan Régional de Santé

Notre système de santé comme il est indiqué dans l'avant-propos de la présentation du PRS est un défi majeur.

Pour la CGT, il faut d'emblée le mettre en lien avec notre système de protection sociale et tenir compte des aspects sociaux-économique de notre pays. Tel que présenté, le PRS Grand Est tient compte des ex PRS Alsace- champagne Ardenne et Lorraine sans pour autant en faire une évaluation sur d'une part, l'accès aux soins sur notre territoire et d'autre part sur le renoncement aux soins liés à leur coût.

Sur la prévention : La CGT est d'accord avec l'idée d'actions concrètes pour prévenir la maladie. Par contre, ces actions doivent être cohérentes avec l'ensemble de la politique des soins.

Par exemple : la réforme de 2015 sur la santé au travail ne répond aucunement à cette volonté d'agir en amont. La prévention scolaire laisse aussi de côté les axes préventifs.

Ceci est expliqué en partie par la démographie médicale. Cela est vrai, cependant, pour la C.G.T le numerus clausus tel qu'il a été instauré ne fait qu'amplifier cette démographie.

L'offre de soins en territoire : La CGT considère que l'accès aux soins est un droit qui doit être égal à toutes et tous quel que soit l'âge et le lieu de vie des citoyen-ne-s. La mise en place le 1er juillet 2016 des Groupements Hospitaliers de Territoire (11 dans le Grand Est) n'améliore pas l'accès aux soins, pire elle met les établissements en concurrence, des activités sont déplacées sans notion de délai de sécurité en terme de mobilité pour se rendre dans un lieu de soins.

Dans la Marne, nous sommes concernés car nous avons 3 G.H.T qui impliquent la Marne, l'Aube, la Haute-Marne, la Meuse et les Ardennes.

Nous avons un Centre Hospitalier Régional Universitaire structurant en matière de soins et de recherche.

Pour la CGT, ces GHT posent plusieurs problématiques : Cohérence entre discipline de santé et offre de soins. Exemple : fermetures des maternités de la pédiatrie etc... La psychiatrie est intégrée dans 3 GHT : Marne, Aube et Vosges Ravenel. Est-ce la fin de la sectorisation ? En tout état de cause, celle-ci est en danger.

La gouvernance et la démocratie : Dans chaque GHT, il y a un établissement « pilote » en matière de gouvernance qui freine la coopération médicale nécessaire entre tous les établissements.

Les salariés perdent des droits, car il y a une tendance à niveler par le bas.

Il y a une absence totale de démocratie, car les populations et les salariés découvrent la stratégie le morcellement des actions de soins en territoire qui n'a que pour objectif que la recherche de rentabilité.

Cela, sans se préoccuper des conséquences..

Enfin le CHU de Reims, pourrait être menacé au regard de la politique régionale de soins.

Conclusions : La concurrence entre établissements de soins a été aggravée par le financement de notre système de santé (T2A).

La mise en place des G.H.T aggrave cette situation. Dans la Marne, cela se traduit par la fermeture du bloc opératoire, la maternité et la pédiatrie de Vitry le François.

A Châlons en champagne, il y a un projet d'intégration du groupe Courlancy dans l'opacité la plus totale, ce qui amène de fortes inquiétudes sur ce projet.

A Reims, l'implantation de la clinique Courlancy à Bezannes (40 minutes de Paris) risque de devenir une « usine de soins » qui à terme attirera le corps médical du public vers l'activité libérale nettement plus lucrative.

L'union départementale CGT de la Marne revendique :

- ↪ Des hôpitaux de proximité disposant de moyens nécessaires pour faire face aux besoins des populations,
- ↪ L'ouverture de lits de médecine pluridisciplinaire car c'est une urgence.
- ↪ Que le CHU de Reims reste l'établissement structurant et permette de créer des conventions d'interventions médicales dans les autres établissements publics.
- ↪ Une véritable démocratie pour la constitution des projets d'établissements intégrant les représentants des salariés et les organisations syndicales au niveau interprofessionnel.
- ↪ Un système de financement des soins complètement réformé en intégrant le financement à partir des besoins. Pour cela il faut absolument préserver notre système de solidarité et donc la sécurité sociale.
- ↪ Au niveau national en terme de politique de santé avec des agences en région et en département car nous avons besoin de proximité.
- ↪ La fin de notion de marchandisation et de rentabilisation.
- ↪ Que le numerus clausus soit arrêté, par contre qu'il y ait une évaluation précise des besoins pour les 10 ans à venir dans chaque département.
- ↪ Les lieux d'installations des médecins soient conditionnés aux besoins au même titre que d'autres professionnels de santé.
- ↪ La création de maisons de santé publique.

Info

Beaucoup de camarades sont touchés par le problème de santé subit par notre camarade et amie Martine SEGUIN. Nous sommes rassurés car Martine est une battante et donc aura la capacité de se battre, cette fois ci pour elle. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.